



# Bulletin Officiel

N°7630 Vendredi 12 juin 2026

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-	19
TUNINVEST SICAR	20
DELICE HOLDING	21

### INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE ANONYME CARTHAGE MEDICAL	22
----------------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	23
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026)

## ANNEXE II

### COMMUNIQUE DE PRESSE

- WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK » : APPEL A LA CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT (PRESIDENT DU COMITE D'AUDIT) AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- FIS INNOVATECH

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

- FCPR ADVANCED FUND
- TITAN SEED FUND I – DINARS
- TITAN SEED FUND I – EUROS

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
  - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
  - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES  
-SOTUVER-**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La société Tunisienne de Verrerie SOTUVER informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le jeudi 4 juin 2026 a décidé de reporter la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025 au mardi 7 juillet 2026 à 10 heures au lieu du 16 juin 2026.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société TUNINVEST SICAR, réunie le 11 juin 2026, a décidé de distribuer un dividende d'Un Dinar Cinq Cents Millimes (1,500 DT) par action.

La date de détachement du dividende est fixée au 6 juillet 2026 et la date de paiement au 8 juillet 2026.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**DELICE HOLDING**

**Siège social :** Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis

La Société Délice Holding « DH » porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 11 juin 2026 a décidé la distribution d'un dividende de 0,550 DT par action soit un montant global de 60 397 988,200 DT de dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2025. La date de détachement est fixée pour le 13 Juillet 2026 et le paiement sera effectué le 15 Juillet 2026

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**INFORMATIONS POST AGE**

**SOCIETE ANONYME CARTHAGE MEDICAL**  
Siège Social : Z. T. Jinen El Ouest Dkhila 5000 Monastir

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2026.

**RESOLUTION UNIQUE**

L'assemblée générale extraordinaire décide sur proposition du conseil d'administration de fixer une augmentation du capital en numéraire de 9 000 000.000 dinars afin de porter le capital de 9 600 000.000 dinars à 18 600 000.000 dinars et ce par l'émission de 18000 actions nominatives nouvelles de 500 dinars **sans prime d'émission** qui seront libéré sur 02 ans sur 02 tranches successives dont la première est de 4 500 000.000 dinars sera libérée le 1<sup>er</sup> janvier 2027 au prix nominal à raison de 15 nouvelles actions pour 32 anciennes et la deuxième est de 4 500 000.000 dinars restants sera libéré le 1<sup>er</sup> juillet 2028 au prix nominal à raison de 15 nouvelles actions pour 47 anciennes.

La date de jouissance est la date de la libération des actions pour chaque tranche d'augmentation du capital.

La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la société Carthage Médical.

***Cette résolution mise aux voix est refusée à 52.6 % des actionnaires présents ou régulièrement représentés.***

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,100	135,121
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,968	189,997
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,598	155,621
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,709	170,738
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,036	160,057
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,950	167,978
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,880	151,901
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,979	62,989
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,335	46,344
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTI	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,672	157,697
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,765	137,786
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,989	138,012
13	TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,452	119,473
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,222	110,239
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,300	111,318
16	ATTJARI PREMIUMS SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,221	104,234
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,060	24,063
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,661	167,684
19	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,560	158,569
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,199	15,201
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,330	233,368
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,236	130,254
23	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,565	136,588
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,109	19,112
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,769	117,788
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,611	2,615
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,674	89,787
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,708	190,747
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,577	153,666
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,288	143,309
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	253,910	254,268
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	857,679	858,563
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	281,647	281,830
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	155,541	156,281
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	210,564	211,365
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	259,990	260,348
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	239,480	239,864
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,751	44,880
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,193	127,550
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,598	1,602
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,898	1,901
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	137,801	137,925
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 507,448	3 516,247
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	446,382	466,860
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,314	5,381
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,418	4,457
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	64,511	65,092
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,620	1,624
49	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,902	1,920
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,119	2,136
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	25,746	26,219
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,249	21,830
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	26,803	27,382
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 461,700	7 535,734
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	168,918	170,894
<b>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</b>						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,719	100,733
<b>SICAV ACTIONS</b>						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,542	160,876
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,521	2,546

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,487	112,501
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,475	99,490
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,140	106,155
62 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,003	104,018
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,377	110,393
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,798	104,815
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,103	102,119
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,763	106,777
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,889	105,906
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,464	104,478
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,637	104,643
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,839	102,857
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	107,993	108,010
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,907	102,924
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,120	109,123
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,339	107,356
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,032	102,048
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,345	113,361
77 FCP HELION MONBO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,946	106,963
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,557	109,575
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,815	105,832
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 038,878	1 039,052
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 572,138	10 573,865
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,603	105,620
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,043	115,062
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,086	107,276
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,597	104,780
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,307	98,404
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,127	191,162
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,505	19,504
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	452,740	452,555
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3 349,987	3 359,713
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,706	76,708
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,216	57,208
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,772	115,804
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,143	29,250
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,941	28,957
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,064	23,063
97 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,193	127,361
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	130,804	130,837
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	130,920	131,052
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,467	118,535
101 UB CI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,520	150,831
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,809	18,895
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	151,839	151,822
104 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,546	126,811
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	158,129	157,264
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	238,003	237,156
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	234,279	247,463
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	273,117	276,267
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	237,367	240,473
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	230,822	232,350
111 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	45,467	46,725
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14837,993	15 231,463
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	164,796	166,307
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7799,787	7 924,562
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,119	16,404
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	223,333	233,210
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17848,959	18 045,741
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 967,735	16 147,840
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13209,308	13 567,024
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14750,580	15 172,004
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13419,755	13 751,763
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,698	18,901
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	152,975	156,545
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	188,037	192,311
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	158,964	159,195
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	166,885	167,158
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 685,654	1 688,728

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# Avis des sociétés

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK »**  
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

### **Appel à la candidature pour la désignation d'un Administrateur indépendant (Président du comité d'Audit) Au sein du Conseil d'Administration**

#### **1. Objet**

En se référant aux exigences légales édictées par l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que des modalités et critères prévues pour la désignation des administrateurs indépendants par la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et la circulaire BCT N° 2021-05 relative à la gouvernance pour les banques et les établissements financiers, et suite à la vacance du poste du président du comité d'Audit, WIFAK BANK lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant qui assurera la présidence du comité d'Audit pour le reste du mandat en cours, couvrant les exercices 2026 et 2027, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec WIFAK BANK ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

WIFAK BANK informe ses actionnaires et le public que la désignation de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### **2. Conditions d'éligibilité**

Le candidat ne doit pas être actionnaire à « Wifak Bank » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

##### **2.1 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :**

Conformément à l'article 41 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et l'article 6 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration et président du comité des risques doit avoir au moins, une maîtrise ou un diplôme équivalent dans l'une des spécialités suivantes : Finance ou économie ou Comptabilité, ou Gestion des risques et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'Administration doit posséder les qualifications, les compétences, l'expérience et l'expertise lui permettant d'accomplir convenablement sa mission et doit avoir une compréhension appropriée de l'environnement et des domaines d'activités de la Banque.

## **2.2 Conditions juridiques :**

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;

Ne pas être dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi N° 2016-36 du 29 avril 2016 à savoir :

- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
  - Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
  - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite, et ce conformément à l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;
- Ne pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (05) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de WIFAK BANK ;
- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe de WIFAK BANK TUNISIE ;

Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique d'une société dans laquelle WIFAK BANK détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint de la WIFAK BANK (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de WIFAK BANK désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance;

Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de WIFAK BANK ;
- Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe WIFAK BANK ;

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée ;

Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;

Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec WIFAK BANK ou d'une société concurrente ;

Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

### **2.3 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :**

Ne détenant pas lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de WIFAK BANK ;

Ne pas détenir de participation direct ou indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou d'un salarié de WIFAK BANK ;

- Ne pas être membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec WIFAK BANK au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des cinq (05) dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans WIFAK BANK ;

- N'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec WIFAK BANK ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec WIFAK BANK et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 ;

- N'ayant pas fait partie des salariés de l'établissement au moins au cours des cinq (05) dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans WIFAK BANK.

### 3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de « Wifak Bank » présentant le candidat, les motifs de sa candidature ainsi que son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat (*Annexe 1*)
- Une fiche signalétique de candidature selon le modèle (*Annexe 2*) au présent appel à candidature ;
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle (*Annexe 3*) au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature ;
- Une copie de la pièce d'Identité Nationale ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Le candidat s'engage à communiquer à WIFAK BANK tout document ou information complémentaire que celle-ci juge nécessaire pour l'appréciation des dossiers de candidature.

**Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.**

Les Annexes prévues pour cet appel à candidature sont jointes à ce communiqué et ce à partir de la publication de cet avis.

### 4. Modalités de dépôt du dossier de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de WIFAK BANK et portant la mention « *Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant* au Conseil d'Administration de WIFAK BANK.

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Centre d'Affaires de WIFAK BANK « WIFAK BANK » sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le Lac III, Tunis, Tunisie, (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre du Centre d'Affaires, au plus tard **le jeudi 02 juillet 2026 à 14 heures**, date limite de réception des candidatures.

**Tout dossier de candidature incomplet ou hors délai de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.**

## **5. Choix du membre indépendant au Conseil d'Administration**

Le comité de nomination et de rémunération au sein de WIFAK INTERNATIONAL BANK sera réuni afin de sélectionner le candidat après examen des dossiers.

La nomination du candidat sera arrêtée par le Conseil d'Administration suite aux travaux d'examens des candidatures vérifiés par le Comité de Nomination et de Rémunération. Cette nomination est transmise pour avis à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier, tel qu'exigé par la réglementation en vigueur.

La nomination de l'administrateur indépendant sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de WIFAK BANK.

## Annexe 1 : CURRICULUM VITAE

### INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

### FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études/Observations

### FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/durée	Domaines d'études/Observations

### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le domaine bancaire/financier			
Fonctions/titres du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaine d'expertise	Date/durée

<b>Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)</b>			
<b>Fonctions/titres du poste</b>	<b>Organisation/entreprise</b>	<b>Principales Responsabilités domaine d'expertise</b>	<b>Date/durée</b>

<b>Membre dans d'autres organes d'administrations/de direction</b>			
<b>Fonctions/titres du poste</b>	<b>Organisation/entreprise</b>	<b>Principales Responsabilités domaine d'expertise</b>	<b>Date/durée</b>

**AUTRES COMPETENCES**

**LANGUES :**

**Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.**

**Tunis le .....**

**Signature de la personne désignée**

**ANNEXE 2 : FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE**

<b>Nom et Prénom</b>	.....	
<b>CIN (1)</b>	<b>N°</b> .....	<b>Délivrée à</b> ..... <b>Le</b> .....
<b>Profession/Qualité</b>	.....	
<b>Diplômes obtenus</b> <sup>(2)</sup>	..... ..... ..... .....	
<b>Expériences professionnelles</b> <sup>(3)</sup>	..... ..... ..... ..... ..... ..... .....	
<b>Adresse</b>	..... .....	
<b>Téléphone</b>	<b>Fixe</b> : ..... <b>GSM</b> : .....	
<b>E-mail</b>	.....	

<b>Autres informations</b>	..... .....
<b>Membre de Conseil d'Administration</b> <sup>(4)</sup>	<b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/> <b>Si oui préciser le nombre</b> : .....

(1) Joindre une copie de la CIN  
 (2) Joindre les copies des diplômes  
 (3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle  
 (4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

### **Annexe 3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Je soussigné :**

- **Nom & Prénom:** .....
- **N° CIN:** .....**délivrée à** .....**le**.....
- **Adresse :** .....

Candidat à l'élection au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de WIFAK BANK,

Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi N° 2016-36 du 29 avril 2016 ainsi que les interdictions prévues par la législation en vigueur ;

Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision Générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par WIFAK BANK ; et

Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

**Signature légalisée**

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total actif net de 24 486 690 Dinars et un résultat déficitaire de < 325 151 > dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « **FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISE INNOVATECH** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds spécialisé conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **SMART CAPITAL SA** entant que gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé INNOVATECH. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction de SMART CAPITAL SA (Gestionnaire du fonds d'investissement spécialisé «INNOVATECH») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction de SMART CAPITAL SA qu'il lui incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction du gestionnaire du fonds. Ce dernier constitue une partie intégrante du présent rapport.

**Tunis, le 08 juin 2026**

**Le Commissaire Aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**



**ECC MAZARS**  
Imm. Mazars Rue du Lac Ghar El Melh  
Les Berges du Lac 1053 Tunis  
Tél: 00216.71.963.380  
Fax: 00216.71.964.380

**FONDS INNOVATECH**  
**BILAN arrêté au 31 Décembre 2024**  
 (Unité : en DT)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
<b>AC 1- Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>15 977 131</b>	<b>11 915 961</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 369 990	7 550 000
b- Obligations et valeurs assimilées		5 587 525	4 365 961
c- Autres valeurs		1 019 616	-
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>8 256 584</b>	<b>4 277 952</b>
a- Placement monétaires			
b- Disponibilités		8 256 584	4 277 952
<b>AC 3 – Créances d’exploitation</b>	<b>3.3</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>
<b>AC4 – Autres Actifs</b>		<b>2 975</b>	<b>1 785</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>24 486 690</b>	<b>16 195 698</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1 – Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	15 347	5 801
PA 2 – Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	106 688	100 091
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>122 035</b>	<b>105 892</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 – Capital</b>	<b>3.6</b>	26 100 000	17 500 000
<b>CP 2 – Sommes distribuables</b>			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		(1 410 194)	(736 180)
b- Sommes distribuables de l’exercice		(325 151)	(674 014)
<b>ACTIF NET</b>		<b>24 364 655</b>	<b>16 089 806</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>24 486 690</b>	<b>16 195 698</b>

**FONDS INNOVATECH**  
**ETAT DE RESULTAT arrêté au 31 Décembre 2024**  
 (Unité : en DT)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.7</b>	<b>589 560</b>	<b>190 695</b>
a- Dividendes		250 000	
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		336 560	190 695
c- Revenus des autres valeurs		3 000	
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>			
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>589 560</b>	<b>190 695</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>3.8</b>	<b>833 028</b>	<b>784 190</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>(243 468)</b>	<b>(593 495)</b>
<b>PR 3 – Autres produits</b>			
<b>CH 2 – Autres charges</b>	<b>3.9</b>	<b>(81 683)</b>	<b>(80 519)</b>
<b>RESULTAT D’EXPLOITATION</b>		<b>(325 151)</b>	<b>(674 014)</b>
<b>PR 4 – Régularisation du résultat d’exploitation</b>			
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L’EXERCICE</b>		<b>(325 151)</b>	<b>(674 014)</b>
<b>PR 5 – Régularisation du résultat d’exploitation (annulation)</b>			
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles /titres		0	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
<b>RESULTAT NET DE L’EXERCICE</b>		<b>(325 151)</b>	<b>(674 014)</b>

**FONDS INNOVATECH**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET arrêté au 31 Décembre 2024**  
**(Unité : en DT)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31/12/2024</u></b>	<b><u>31/12/2023</u></b>
<b><u>AN 1 – VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		<b>(325 151)</b>	<b>(674 014)</b>
a- Résultat d'exploitation		(325 151)	(674 014)
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d- Frais de négociation de titres		0	0
<b><u>AN 2- DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			
<b><u>AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		<b>8 600 000</b>	<b>9 000 000</b>
a- Souscriptions			
Capital		8 600 000	9 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
b- Rachats			
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>8 274 849</b>	<b>8 325 986</b>
<b><u>AN 4 – ACTIF NET</u></b>			
a- en début de période (souscriptions)		16 089 806	7 763 820
b- en fin de période		24 364 655	16 089 806
<b><u>AN 5 – NOMBRE D' ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
a- en début de période		5 000	5 000
b- en fin de période		5 000	5 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>4 872,931</b>	<b>3 217,961</b>
<b>AN-6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>51,43%</b>	<b>107,24%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS INNOVATECH ARRETES AU 31-12-2024**

### **1. Présentation du FIS**

INNOVATECH est un fonds d'investissement spécialisé relevant de la catégorie des fonds commun de placement en valeur mobilières qui réalisent ses investissements pour le compte des investisseurs avertis conformément à l'article 22 novodécies du Code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents, notamment la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le FIS a reçu l'agrément du CMF le 23 juillet 2021 pour principal objectif la réalisation pour le compte des porteurs de parts d'opérations de prise de participation, notamment au titre des premiers investissements et d'investissements complémentaires dans des entreprises innovantes.

La gestion du portefeuille titres du FIS est assurée par SMART CAPITAL SA.

L'ATB a été désignée dépositaire des titres en espèces du FIS INNOVATECH.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUEES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes et notamment les normes comptables de 16 à 18 relatives aux OPCVM. Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 Evaluation des placements en actions :**

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur. La méthodologie de valorisation sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash-Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

### **2.3 Evaluation des titres OPCVM :**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1- Portefeuille titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>	<b>9 369 990</b>	<b>7 550 000</b>
Actions	9 369 990	7 550 000
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>5 587 525</b>	<b>4 365 961</b>
Obligations convertibles en actions	5 587 525	4 365 961
<b>Autres valeurs</b>	<b>1 019 616</b>	<b>0</b>
Comptes courants associés	1 019 616	0
<b>Total</b>	<b><u>15 977 131</u></b>	<b><u>11 915 961</u></b>

Le portefeuille titres se présente comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2024</u>
<b>Actions</b>		<b>9 369 990</b>	<b>9 369 990</b>
PLASTICUM TUNISIE SA	12 500	5 000 000	5 000 000
BE WIRELESS SOLUTIONS	14 250	1 750 000	1 750 000
ML INNOVATION	1 250	500 000	500 000
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	3 000	300 000	300 000
STE G E E C	1 250	750 000	750 000
ENOVA ROBOTICS	20	20 000	20 000
LA GRIFFE INTERNATIONAL	23 333	699 990	699 990
MEDTECH	35 000	350 000	350 000
<b>Obligations convertibles en actions</b>		<b>5 250 000</b>	<b>5 587 525</b>
PLASTICUM	15 000	1 500 000	1 658 990
ENOVA ROBOTICS	1 500	1 500 000	1 506 991
BE WIRELESS SOLUTIONS	75 000	750 000	868 766
ML INNOVATION	75 000	750 000	766 883
INTEGRATIONS DES SOLUTIONS INFORMATIQUES	5 000	500 000	503 196
STE GLOCAL ENG ENER & CONST	2 500	250 000	282 699
<b>Autres valeurs</b>		<b>980 000</b>	<b>1 019 619</b>
Comptes courants associés ENOVA		980 000	1 019 616

### 3.2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<b>Disponibilités</b>		
Banque ATB DT	8 256 584	4 277 952
<b>Total</b>	<u><b>8 256 584</b></u>	<u><b>4 277 952</b></u>

### 3.3- Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes à recevoir	250 000	-
<b>Total</b>	<u><b>250 000</b></u>	<u><b>-</b></u>

### 3.4- Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	3 446	-149
Rémunération du dépositaire	11 901	5 950
<b>Total</b>	<u><b>15 347</b></u>	<u><b>5 801</b></u>

### 3.5- Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Jetons de présences à payer	80 000	76 000
Créditeurs divers (Honoraires)	23 726	20 971
Etat impôts et taxes	2 962	3 120
<b>Total</b>	<u><b>106 688</b></u>	<u><b>100 091</b></u>

**3.6 – Capital**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant	17 500 000
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de porteurs de part	1
<b>Souscriptions réalisées (Libérées)</b>	
Montant	8 600 000
Nombre de parts émises	
Nombre de porteurs de part	1
<b>Rachat réalisés (Libérées)</b>	
Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de porteurs de part	0
<b>Capital au 31/12/2024</b>	
Montant	26 100 000
Nombre de parts émises (*)	5 000
Nombre de porteurs de part	1

(\*) Il s'agit des parts souscrites.

**3.7- Revenus du portefeuille titres**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Dividendes</b>	<b>250 000</b>	-
Dividendes PLASTICUM	250 000	-
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>336 560</b>	<b>190 695</b>
Intérêts OCA PLASTICUM	156 037	155 997
Intérêts OCA BWS	88 425	27 860
Intérêts OCA ROBOTICS	-	5 059
Intérêts OCA ENOVA	1 482	
Intérêts OCA ISI	1 417	1 779
Intérêts OCA MLI	22 450	-
Intérêts OCA GGEC	27 132	
Intérêts CCA	39 617	-
<b>Autres revenus</b>	<b>3 000</b>	-
Jetons de présences	3 000	-
<b>Total</b>	<b>589 560</b>	<b>190 695</b>

**3.8- Charges de gestion des placements**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	827 077	778 239
Rémunération du dépositaire	5 951	5 951
<b>Total</b>	<b><u>833 028</u></b>	<b><u>784 190</u></b>

**3.9 – Autres charges**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances du Conseil du Marché Financier	4 647	776
Jetons de présence	24 000	32 000
Honoraires d'intermédiaires	52 556	47 385
Services bancaires et assimilés	349	298
Impôts et taxes	120	60
Autres	11	
<b>Total</b>	<b><u>81 683</u></b>	<b><u>80 519</u></b>

**4. Données par part et ratios pertinents**

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus des placements	117,91	38,14
Charges de gestion des placements	166,61	156,84
<b>Revenu net des placements</b>	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges	16,34	16,10
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>48,69</b>	<b>134,80</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>65,03</b>	<b>134,80</b>
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-	-
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-	-
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>65,03</b>	<b>134,80</b>
Distribution de dividendes	-	-
Valeur liquidative	4 872,931	3 217,96
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion de placements /actif net moyen	3,42%	4,87%
Autres charges/actif net moyen	0,34%	0,50%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	1,33%	4,19%
<b>Actif net</b>	<b>24 364 655</b>	<b>16 089 806</b>
<b>Nombre de porteurs de parts</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>

## **5. Rémunérations gestionnaires, et dépositaire**

### **5.1 Rémunération du gestionnaire**

SMART CAPITAL est le gestionnaire du fonds Innovatech. Elle a la responsabilité de définir la stratégie du Fonds, rechercher les cibles d'investissement, accomplir les due diligences (stratégiques, juridiques, financières, comptables et organisationnelles), évaluer, décider et mettre en œuvre tous investissements et désinvestissements du fonds.

Le gestionnaire reçoit du fonds une rémunération annuelle pendant toute la période de la vie du fonds, calculée comme suit :

- Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des souscriptions non investies lorsque la taille du Fonds est inférieure ou égale à 70 MD et Un (1,0) % hors taxe des montant souscrits et non investis lorsque la taille du Fonds est supérieure à 70 MD ; et
- Un virgule Soixante-quinze (1,75) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont inférieurs ou égal à 70 MD, et Un virgule vingt-cinq (1,25) % hors taxe des montants investis lorsqu'ils sont supérieurs à 70 MD.

La Commission de Gestion est soumise à la TVA que le Fonds paie en sus de la Commission de Gestion. La Commission de Gestion est facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au Premier Jour de Souscription, sur une base de prorata temporis.

La commission de gestion au titre de l'exercice 2024 s'élève à 827 077 dinars TTC.

### **5.2 Rémunération du dépositaire**

Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire reçoit une rémunération annuelle hors taxe de 0,0145 % de l'actif net du Fonds avec un minimum de 5 000 Dinars.

Cette rémunération sera payée, à terme échu, dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La rémunération du dépositaire provisionnée au titre de l'exercice 2024 s'élève à 5 951 dinars TTC soit 5 000 dinars HTVA.

## **FCPR ADVANCED FUND**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU  
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

**Aux membres du Conseil d'Administration de GMP CAPITAL,**  
Gestionnaire du fonds commun de placement à risque '**FCPR ADVANCED FUND**'

### **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration lors de sa réunion du 01/04/2026, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque '**FCPR ADVANCED FUND**' qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1.660.060 Dinars, et un bénéfice de 74.914 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

-

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 3 avril 2026.

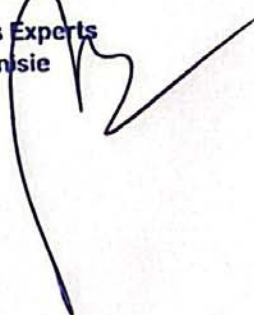
Le Commissaire aux Comptes

**Maher BEN AMOR.**

**MAHER BEN AMOR**

**Expert Comptable**

Membre de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie



**MAHER BEN AMOR**

Centre MISK Bloc A n°12, Bourjel  
1082 Tunis, Tunisia

Tel +216 98 321 298

Email maher.benamor@planet.tn

## Bilan du FCPR ADVANCED FUND

Arrêté au 31.12.2025

en DT

	Notes	2025	2024
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
a) Actions, Valeurs assimilées et Droits rattachés		0	0
b) Obligations et valeurs assimilées	AC1	0	0
c) Autres valeurs		0	0
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 660 060</b>	<b>0</b>
a) Placements monétaires		1 635 000	0
b) Disponibilités	AC2	25 060	0
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>	AC3	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC4 - Autres actifs</b>	AC4	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif</b>		<b>1 660 060</b>	<b>0</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>	PA1	-	<b>0</b>
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>	PA2	-	<b>0</b>
<b>Total Passif</b>		-	<b>0</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP1 - Capital</b>		<b>1 580 000</b>	<b>0</b>
a) Capital nominal	CP1	1 580 000	0
b) Plus ou moins values réalisées	CP2	-	0
c) Variations des plus ou moins values latentes	CP3	-	0
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>74 914</b>	<b>0</b>
a) Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	0
b) Sommes distribuables de l'exercice	CP4	74 914	0
c) Régularisation des résultats distribuables de la période		-	0
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>1 660 060</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 660 060</b>	<b>0</b>

## Etat de Résultat du FCPR ADVANCED FUND

Arrêté au 31.12.2025

en DT

	Notes	2025	2024
<b>PR 1- Revenus du portefeuille titres</b>		-	-
dont : a) Dividendes	PR1	-	-
b) Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
c) Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 -Revenus des placements monétaires</b>		<b>133 139</b>	-
dont : Revenus sur Comptes à terme	PR2	3 700	
Revenus sur Certificats de dépôt		129 439	
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>133 139</b>	-
<b>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</b>		<b>14 523</b>	-
dont : Commissions au Gestionnaire	CH 1	12 201	-
Taxes sur les commissions de gestion payées		2 322	
		-	-
Commissions au profit du Dépositaire		-	-
		-	-
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>118 616</b>	-
<b>PR3 - AUTRES PRODUITS</b>	PR3	-	-
<b>CH2 - AUTRES CHARGES</b>		<b>43 702</b>	-
dont : Redevances au CMF	CH2	16 100	-
Autres impôts et taxes		27 065	-
Frais bancaires et assimilés		536	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>74 914</b>	-
<b>SOMME DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>		<b>74 914</b>	-
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
dont : Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	PR41	-	-
Variation des plus (moins) values potentielles sur titres	PR42	-	-
Frais de négociation		-	-
Effet de modification comptable		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>74 914</b>	-

**Etat de Variation de l'Actif Net du FCPR ADVANCED FUND**

Arrêté au 31.12.2025

	Notes	2 025	2 024	VARIATION ANNUELLE en DT	VARIATION ANNUELLE en %
<b>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>74 914</b>	-	<b>74 914</b>	<b>#DIV/0!</b>
a) Résultat d'exploitation		74 914	-	74 914	#DIV/0!
b) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-	-	-	#DIV/0!
c) Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	-	#DIV/0!
d) Frais de négociation		-	-	-	#DIV/0!
<b>AN2- Distributions de dividendes</b>		-	-	-	<b>#DIV/0!</b>
<b>AN3- Transaction sur le Capital</b>		<b>1 580 000</b>	-	<b>1 580 000</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>a) Souscriptions</b>		<b>1 580 000</b>	-	<b>1 580 000</b>	<b>#DIV/0!</b>
Capital		1 580 000	-	1 580 000	#DIV/0!
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-	-	#DIV/0!
Régularisation des sommes distribuables		-	-	-	#DIV/0!
Droit d'entrée		-	-	-	#DIV/0!
<b>b) Rachats</b>		-	-	-	<b>#DIV/0!</b>
Capital		-	-	-	#DIV/0!
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-	-	#DIV/0!
Régularisation des sommes distribuables		-	-	-	#DIV/0!
Droit de sortie		-	-	-	#DIV/0!
<b>Variation de l'Actif Net</b>		<b>1 654 914</b>	-	<b>1 654 914</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>					
a) En début de l'exercice		1 580 000	-		
b) En fin de l'exercice		<b>1 660 060</b>	-		
<b>AN5- NOMBRE DE PARTS</b>					
a) En début de l'exercice		1 580	-		
b) En fin de l'exercice		<b>1 580</b>	-		
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		<b>1 051</b>	<b>1 000</b>	<b>51</b>	<b>5,07%</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>5,07%</b>			

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

**1. PRESENTATION DU FONDS**

FCPR ADVANCED FUND est un fonds commun de placement à risques bénéficiant d'une procédure allégée, tel que prévu par le code des Organismes de Placement Collectif, et réservé aux investisseurs avertis tels que définis par la réglementation en vigueur.

Il a été créé à l'initiative de la Société de Gestion Moderne de Portefeuilles – GMP CAPITAL et de Banque de Tunisie, et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date 18 mars 2024.

Le fonds a pour objectifs de gestion la maximisation des rendements pour les investisseurs, le soutien de l'innovation en finançant des projets et des entreprises innovantes, et l'engagement à promouvoir le développement responsable et durable à travers une politique d'investissement en respect des normes environnementales et sociales telles que adoptées par la Banque mondiale.

Le montant de l'actif cible du FCPR ADVANCED FUND est fixé à Dix millions cent mille (10.100.000 DT) dinars, réparti en 10.100 parts de 1.000 DT chacune. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an. Au 31/12/2025, le capital souscrit et libéré s'élève à 1.580.000 Dinars.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire.

Le dépositaire du fonds est la BANQUE DE TUNISIE. Le gestionnaire étant la Société de Gestion Moderne de Portefeuilles – GMP CAPITAL.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, ont été élaborés et présentés conformément au système comptable tunisien applicable aux entreprises, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 22 janvier 1999.

**3. METHODES COMPTABLES ADOPTEES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**- Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

**- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...).

**- Evaluation des autres placements :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

**- Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4. NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES.**

## AC2 - Note sur les Placements Monétaires et les Disponibilités

Libellé	Date du Placement	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2025	Valeur au 31/12/2025
<b>a- Placements monétaires</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 635 000</b>	<b>0</b>
<b>a-1 Comptes à terme</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 000</b>	<b>0</b>
Compte à terme 1	24/10/2025			60 000	
Compte à terme 2	05/10/2025			75 000	
Compte à terme 3					0
<b>a-2 Certificats de dépôt</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>
Placement en Certificat de Dépôt 1	20/12/2025			1 500 000	
Placement en Certificat de Dépôt 2					
Placement en Certificat de Dépôt 3					
<b>a-3 Pension livrée</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pension livrée 1					
Pension livrée 2					
<b>a-4 Billet de trésorerie</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
Billet de Trésorerie 1					
Billet de Trésorerie 2					
<b>a-5 Bons de trésor</b>				<b>0</b>	<b>0</b>
Bons de Trésor 1					
Bons de Trésor 2					
Bons de Trésor 3					
<b>b- Disponibilités</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 060</b>	<b>0</b>
Dépôts à vue	29/12/2025			25 060	0
<b>TOTAL</b>				<b>1 660 060</b>	<b>0</b>



**PR2 - Revenus des Placements Monétaires**

Libellé	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024
<b>Revenus sur Comptes à terme</b>	<b>2960,031</b>	-
Intérêts sur compte à terme	3 700,038	-
Retenue à la source sur Intérêts sur compte à terme	-740,007	
Intérêts courus sur compte à terme		
Retenue à la source sur Intérêts courus sur compte à terme		
<b>Revenus sur Certificats de dépôt</b>	<b>103 551,038</b>	<b>0</b>
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	129 438,798	
Retenue à la source sur Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-25 887,760	
Intérêts courus sur certificats de dépôt		
Retenue à la source sur Intérêts courus sur certificats de dépôt		
<b>Revenus sur Pension livrée</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Intérêts sur pension livrée		
Intérêts courus sur pension livrée		
<b>Revenus sur Billets de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Intérêts sur Billets de Trésorerie		
Intérêts courus sur Billets de Trésorerie		
<b>Revenus sur Bons de trésor</b>	<b>-</b>	<b>0</b>
Intérêts sur Bons de Trésor		
Intérêts courus sur Bons de Trésor		

<b>TOTAL DES REVENUS BRUTS</b>	<b>133 138,836</b>	<b>-</b>
--------------------------------	--------------------	----------

<b>TOTAL DES RETENUES D'IMPOTS</b>	<b>-</b>	<b>26 627,767</b>
------------------------------------	----------	-------------------

<b>TOTAL DES REVENUS NETS</b>	<b>106 511,069</b>	<b>-</b>
-------------------------------	--------------------	----------

Date	Intérêts sur CT	Retenue à la source sur Intérêts sur CT	Intérêts nets
03/07/2025	1 137,081	227,416	909,665
06/10/2025	1 202,241	240,448	961,793
23/10/2025	1 360,716	272,143	1 088,573
<b>TOTAL</b>	<b>3 700,038</b>	<b>740,007</b>	<b>2 960,031</b>

Date	Intérêts sur CD	Retenue à la source sur Intérêts sur CD	Intérêts nets
02/04/2025	67 950,738	13 590,148	54 360,590
24/09/2025	31 211,750	6 242,350	24 969,400
20/12/2025	30 276,310	6 055,262	24 221,046
<b>TOTAL</b>	<b>129 438,798</b>	<b>25 887,760</b>	<b>103 551,036</b>



## CH2 - Note sur les Autres Charges

Désignation	2025	2024
<b>Redevances au CMF</b>	<b>16 100,000</b>	-
Frais de visa du Prospectus CMF	16 000,000	-
Frais de publication au Bulletin officiel du	100,000	-
<b>Frais bancaires et assimilés</b>	<b>536,488</b>	-
<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>27 065,433</b>	-
TVA / Commissions bancaires	97,666	-
Retenues d'impôt	26 627,767	-
Autres*	340,000	-
<b>Publicités et publications</b>		
<b>Frais TSB</b>		
<b>Pénalités de retard</b>		
<b>Modification comptable</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>43 701,921</b>	-

\* Somme payée au titre des déclarations mensuelles néant (de mars à décembre 2025), après l'obtention de l'identifiant fiscal au cours du mois de décembre 2025.

Libellé	Date opération	Services bancaires et assimilés	TVA
COMM D'ACCES BT NET	27/05/2024	50,000	9,500
AGIOS TENUE DE COMPTE	02/07/2024	25,000	4,759
AGIOS TRM 06 2024	02/07/2024	0,925	
COMM D'ACCES BT NET	27/08/2024	50,000	9,500
AGIOS TENUE DE COMPTE	03/10/2024	25,000	4,830
AGIOS TRM 09 2024	03/10/2024	4,542	
COMM D'ACCES BT NET	27/11/2024	50,000	9,500
AGIOS TENUE DE COMPTE	03/01/2025	25,000	4,875
AGIOS TRM 12 2024	03/01/2025	8,213	
COMM D'ACCES BT NET	27/02/2025	50,000	9,500
COMM VIR RECU	21/03/2025	1,500	0,285
COMM VIR RECU	24/03/2025	1,500	0,285
AGIOS TENUE DE COMPTE	04/04/2025	25,000	4,922
AGIOS TRM 03 2025	04/04/2025	10,808	
COMM D'ACCES BT NET	27/05/2025	50,000	9,500
AGIOS TENUE DE COMPTE	04/07/2025	25,000	4,750
COMM VIR RECU	09/07/2025	1,500	0,285
COMM VIR EMIS	10/07/2025	2,000	0,380
COMM VIR EMIS	10/07/2025	2,000	0,380
COMM VIR EMIS	10/07/2025	2,000	0,380
COMM VIR RECU	23/07/2025	1,500	0,285
COMM D'ACCES BT NET	27/08/2025	50,000	9,500
AGIOS TENUE DE COMPTE	03/10/2025	25,000	4,750
COMM D'ACCES BT NET	27/11/2025	50,000	9,500
<b>TOTAL</b>		<b>536,488</b>	<b>97,666</b>



## Titan Seed Fund I-Dinars

### Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'**exercice clos le 31 décembre 2025**

Messieurs les Administrateurs de la société de gestion  
**MEDIN Fund Management Company,**  
Immeuble "Galerie du Lac", appartement n° 13, rue du Lac Constance 1053,  
Les Berges du Lac, Tunis

#### I. **Rapport sur l'audit des états financiers** de Titan Seed Fund I-Dinars

##### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds Titan Seed Fund I-Dinars, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 4 389 720 DT, y compris un résultat d'exploitation négatif de l'exercice qui s'élève à 379 082 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds Titan Seed Fund I-Dinars, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société MEDIN Fund Management Company.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du

fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société MEDIN Fund Management Company, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds Titan Seed Fund I-Dinars à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds Titan Seed Fund I-Dinars.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 4 juin 2026

**Conseil Audit Formation - CAF**

**Abir Matmti**

  
**Conseil Audit Formation**  
**CAF**  
 Membre de PwC Network  
 Immeuble The Screen, Cité des Pins  
 Les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie  
 MF: 0024410 T / A / M / 000

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>Actif</b>			
<b>Portefeuille titres</b>		<b>3 413 505</b>	<b>150 010</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1-a	2 278 505	10
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	0	0
Autres valeurs	AC1-c	1 135 000	150 000
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>939 476</b>	<b>1 453 966</b>
Disponibilités	AC2	939 476	1 453 966
<b>Autres actifs</b>	AC3	<b>49 682</b>	<b>22 848</b>
<b>Total actif</b>		<b>4 402 663</b>	<b>1 626 824</b>
<b>PASSIF</b>			
Autres créditeurs divers	PA2	12 943	28 328
<b>Total passif</b>		<b>12 943</b>	<b>28 328</b>
<b>Capital</b>	CP1	<b>5 265 306</b>	<b>2 095 000</b>
<b>Sommes distribuables</b>	CP2	<b>-875 586</b>	<b>-496 504</b>
Sommes distribuables de l'exercice		-379 082	-496 504
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-496 504	0
<b>Actif net</b>		<b>4 389 720</b>	<b>1 598 496</b>
<b>Total passif et actif net</b>		<b>4 402 663</b>	<b>1 626 824</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
*(Exprimé en dinar tunisien)*

Désignation	Note	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 10/11/2023 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	25 639	28 083
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>25 639</b>	<b>28 083</b>
Charges de gestion des placements	CH1	387 457	445 123
Revenus nets des placements		-361 818	-417 040
Autres produits	PR3	42 770	16 478
Autres charges	CH2	60 034	95 942
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-379 082</b>	<b>-496 504</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	PR4	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>-379 082</b>	<b>-496 504</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	PR4	0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-179 694	0
Plus (ou moins) values potentielles sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-558 776</b>	<b>-496 504</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Libellé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 10/11/2023 au 31/12/2024
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-379 082</b>	<b>-496 504</b>
<b>a - Résultat d'exploitation</b>	<b>-379 082</b>	<b>-496 504</b>
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-</b>	
<b>a- Souscriptions</b>	<b>3 170 306</b>	<b>2 095 000</b>
- Capital	3 350 000	2 095 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	-179 694	0
- Droits d'entrée	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>2 791 224</b>	<b>1 598 496</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
a- en début de période	1 598 496	0
b - en fin de période	4 389 720	1 598 496
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
a - en début de période	142 000	0
b - en fin de période	142 000	142 000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>30,914</b>	<b>11,257</b>
<b>Rendement de la période</b>	<b>174,62%</b>	<b>-23,70%</b>

## Note 1. Présentation du fonds

**Dénomination** : Titan Seed Fund I

**Compartiment** : Titan Seed Fund I-Dinars

**Forme** : Fonds d'investissement spécialisé à compartiments

**Gestionnaire** : Medin Fund Management Company S.A.

**Dépositaire** : BTK Bank

**Agrément de constitution du Fonds CMF** : n°57-2023 du 13 juillet 2023.

**Visa du prospectus** : n°23-1109 du 19 septembre 2023

**Matricule fiscal** : 1838877K/N/N/000

**Siège social** : Immeuble "Galerie du Lac", appartement n° 13, rue du Lac Constance 1053, Les Berges du Lac, Tunis

« Titan Seed Fund I-Dinars » sera intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de dix-sept millions (17.000.000) de dinars, réparti en cent soixante-dix mille (170.000) parts d'une valeur d'origine de cent (100) dinars chacune, dont cent quarante-deux mille (142.000) parts sont souscrites au 31.12.2024 par 14 personnes physiques et 5 personnes morales.

**Durée** : Dix (10) ans prorogables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

**Référentiel appliqué** : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le code des Organismes de Placements Collectifs promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements collectifs, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

**Unité monétaire** : La monnaie de référence et de présentation du fonds Titan Seed Fund I-Dinars est le Dinar Tunisien.

## Note 2 : Faits marquants

L'année 2025 constitue pour « TITAN SEED FUND I – DINARS » son 2<sup>ème</sup> exercice comptable.

Le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date du premier versement, soit le 10 novembre 2023 pour s'achever le 31 décembre de l'année suivante.

Le règlement intérieur du 15 septembre 2023, a été modifié en date du 19 juin 2024 suite à l'augmentation de la taille du Titan Seed Fund I - Euros.

Deux appels de fonds ont été lancés pour le compartiment Dinars :

- Un 1<sup>er</sup> appel de 15%, lancé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023.
- Un 2<sup>ème</sup> appel de 25%, lancé en date du 02 juin 2025.

## Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de Titan Seed Fund I-Dinars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM. Les mécanismes de communication préparés par « TITAN SEED FUND I - DINARS » comportent le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers.

## Note 4. Principes comptables appliqués

La comptabilité générale de « TITAN SEED FUND I-DINARS » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptable et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites).

Mise à part les charges d'assistance comptable qui ont été équitablement réparties entre les deux compartiments, le taux d'affectation des charges communes appliqué pour le compartiment Dinars pour l'exercice 2025 est de 41,196%.

Taux d'affectation Compartiment Dinars = Montant souscrit compartiment Dinars / Montant Total souscrit des 2 compartiments Dinars et Euros.

Le solde du compte de liaison C1/C2 est régularisé périodiquement.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 4.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 4.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente. Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé :

- La conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation. Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables.
- Ou à la juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

#### 4.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 4.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## Note 5. Notes sur les éléments du bilan et **l'état** de résultat

### AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 278 505 DT au 31 décembre 2025 contre 10 DT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 278 505	10
<b>TOTAL</b>	<b>2 278 505</b>	<b>10</b>

### AC1-c Autres valeurs

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 135 000 DT au 31 décembre 2025 et se détaille comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Pwn and Patch	465 000	150 000
Applied Biotech & Innovation	670 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 135 000</b>	<b>150 000</b>

### Tableau de mouvement du portefeuille titres

Description	Nombres de titres	Coût d'acquisition total	Plus (ou moins) value	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
Pwn and Patch	401	200 010	-179 695	20 315	4,556%	Coût d'acquisition
Applied Biotech & Innovation	80	800	0	800	0,018%	Coût d'acquisition
NATIVE ADS	53	654 390	0	654 390	14,907%	Coût d'acquisition
Biper Therap	106	871 000	0	871 000	19,842%	Coût d'acquisition
Digihealth Tunisia	1053	732 000	0	732 000	16,675%	Coût d'acquisition
<b>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>2 458 200</b>	<b>-179 695</b>	<b>2 278 505</b>	<b>51,905%</b>	
<b>Avances comptes courants associés</b>						
Pwn and Patch		465 000	0	465 000	10,593%	Coût d'acquisition
Applied Biotech & Innovation		670 000	0	670 000	15,263%	Coût d'acquisition
<b>Total avances sur comptes courants associés</b>		<b>1 135 000</b>	<b>0</b>	<b>1 135 000</b>	<b>25,856%</b>	
<b>Total portefeuille</b>		<b>3 593 200</b>	<b>-179 695</b>	<b>3 413 505</b>	<b>77,761%</b>	

### AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 939 476 DT au 31 décembre 2025 contre un solde de 1 453 966 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Avoirs en banque	764 476	1 453 966
Effets à l'encaissement	175 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>939 476</b>	<b>1 453 966</b>

### AC4- Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 49 682 DT au 31 décembre 2025 contre 22 848 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges constatées d'avance	4 864	6 370
Produits à recevoir	44 818	16 478
<b>TOTAL</b>	<b>49 682</b>	<b>22 848</b>

## PA2- Autres créiteurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 943 DT au 31 décembre 2025 contre 28 328 DT au 31 décembre 2024. Le détail se présente comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Receveur des finances	1 737	14 717
Autres charges à payer	1 166	7 668
Rémunération du dépositaire	4 550	1 550
Honoraires du commissaire aux comptes	5 200	4 243
Redevance CMF	290	150
<b>TOTAL</b>	<b>12 943</b>	<b>28 328</b>

## CP1- Capital

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Capital	14 200 000	14 200 000
Capital souscrit, appelé non libéré	-285 000	-35 000
Capital souscrit, non appelé	-8 520 000	-12 070 000
Avance sur capital souscrit non appelé	50 000	-
Plus/ moins - valeurs potentielles sur titres	-179 694	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 265 306</b>	<b>2 095 000</b>

Le compartiment 1 (C1) sera intégralement composé d'actifs libellés en Dinars pour un montant de dix-sept millions (17 000 000) dinars, réparti en cent soixante-dix mille (170 000) parts d'une valeur d'origine de cent (100) dinars chacune, dont cent quarante-deux mille (142 000) parts sont souscrites au 31.12.2025 par 14 personnes physiques et 5 personnes morales. Ci-dessous la composition du compartiment C1 :

Porteurs de parts C1	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale	Montant des parts souscrites	% dans le capital	Montant appelé et libéré	Montant appelé et non libéré	Avance sur capital non appelé	Montant non appelé
12 personnes physiques	65 000	100	6 500 000	45,77%	2 440 000	160 000	0	3 900 000
5 personnes morales	72 000	100	7 200 000	50,70%	2 755 000	125 000	50 000	4 320 000
<b>TOTAL PARTS A</b>	<b>137 000</b>	<b>100</b>	<b>13 700 000</b>	<b>96,48%</b>	<b>5 195 000</b>	<b>285 000</b>	<b>50 000</b>	<b>8 220 000</b>
2 personnes physiques	5 000	100	500 000	3,52%	200 000	0	0	300 000
<b>TOTAL PARTS B</b>	<b>5 000</b>	<b>100</b>	<b>500 000</b>	<b>3,52%</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>
<b>TOTAL PARTS C1</b>	<b>142 000</b>		<b>14 200 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 395 000</b>	<b>285 000</b>	<b>50 000</b>	<b>8 520 000</b>

Tableau de mouvement du capital :

Capital au 31.12.2024	
Montant	2 095 000
Nombre de titres	142 000
Nombre de porteurs	19
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	3 350 000
Nombre de titres	142 000
Nombre de porteurs	19
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	0
Nombre de titres	0
Nombre de porteurs	0
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Régularisation des sommes non distribuables	0
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	-179 694
Variations des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0
Frais de négociation de titres	0
<b>Capital au 31.12.2025</b>	
Montant	5 265 306
Nombre de titres	142 000
Nombre de porteurs	19

## PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires pour l'exercice 2025 s'élèvent à 25 639 DT. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 10/11/2023 au 31/12/2024
Revenus des certificats de dépôt	0	6 782
Intérêts bancaires créditeurs	25 639	21 301
<b>Total</b>	<b>25 639</b>	<b>28 083</b>

## CH1- Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements pour l'exercice 2025 s'élèvent à 387 457 DT. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 10/11/2023 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	382 705	443 573
Rémunération du dépositaire	4 752	1 550
<b>Total</b>	<b>387 457</b>	<b>445 123</b>

## PR3- Autres produits

Les autres produits au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 42 770 DT. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 10/11/2023 au 31/12/2024
Intérêts de retard/ Libération des parts	42 770	16 478
<b>Total</b>	<b>42 770</b>	<b>16 478</b>

## CH2- Autres Charges

Les autres charges au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 60 034 DT. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 10/11/2023 au 31/12/2024
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 343	56 526
Redevances CMF	650	22 751
Services bancaires et assimilés	726	510
Primes d'assurance	14 099	10 122
Charges diverses d'exploitation	0	198
Minimum de perception	49	130
Frais de timbre et d'enregistrement	7	44
Retenue à la source libératoire	5 160	5 641
Pénalité de retard	0	20
<b>Total</b>	<b>60 034</b>	<b>95 942</b>

**PR4- Régularisation du résultat d'exploitation**

Cette rubrique s'élève à -179 694 DT au 31.12.2025.

*Note 6. Autres informations**6.1 Données par part et ratios pertinents*

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus des placements	0,181
Charges de gestion des placements	2,729
<b>Revenus nets des placement</b>	<b>-2,548</b>
Autres produits	0,301
Autres charges	0,423
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-2,670</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-2,670</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0
Frais de négociation	0
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	0
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-2,670</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0
Sommes non distribuable de l'exercice	0
Distribution de dividendes	0
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>30,914</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>	
Charges / Actif Net Moyen	14,946%
Autres charges / Actif Net Moyen	2,01%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	-12,661%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>2 994 108</b>

*6.2 Rémunération du gestionnaire*

Le gestionnaire du fonds « TITAN SEED FUND I-DINARS » est « MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY ». Celui-ci se charge du conseil d'identification et des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle conformément à l'article 26.1 du règlement intérieur, répartis comme suit :

- Deux virgule vingt-cinq pourcent (2,25%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,
- Deux virgule soixante-quinze pourcent (2,75%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.

Les honoraires de gestion sont facturés par le gestionnaire semestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à 6 mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les semestres et les années calendaires

En cas de souscription aux parts des compartiments en milieu d'année, les honoraires de gestion seront calculés au prorata temporis.

La rémunération du gestionnaire au titre de la période s'élève à 382 705 DT

### 6.3 Rémunération du dépositaire

Le dépositaire de TITAN SEED FUND I–DINARS est BTK BANK, celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, il assure tous les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle conformément à l'article 26.2 du règlement intérieur de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net du compartiment.

La rémunération du dépositaire au titre de la période s'élève à 4 752 DT.

## Titan Seed Fund I-Euros

### Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de **l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Messieurs les Administrateurs de la société de gestion  
**MEDIN Fund Management Company,**  
Immeuble "Galerie du Lac", appartement n° 13, rue du Lac Constance 1053,  
Les Berges du Lac, Tunis

#### *I. **Rapport sur l'audit des états financiers** de Titan Seed Fund I-Euros*

##### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds Titan Seed Fund I-Euros, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 577 570€, y compris un résultat d'exploitation négatif de la période qui s'élève à 187 762€.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds Titan Seed Fund I-Euros, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société MEDIN Fund Management Company.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états

financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration gestionnaire, la société MEDIN Fund Management Company, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds Titan Seed Fund I-Euros à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds Titan Seed Fund I-Euros.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 04 juin 2026

**Conseil Audit Formation - CAF**

**Abir Matmti**

**Conseil Audit Formation**

**CAF**

**Membre de PwC Network**

**Immeuble The Screen, Cité des Pins**

**Les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie**

**REG. 0003446 T / A / M / 000**

*Bilan*  
 AU 31 DECEMBRE 2025  
 (Exprimé en Euro)

Désignation	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>Actif</b>			
<b>Portefeuille titres</b>		<b>2 047 775</b>	<b>319 838</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1-a	734 280	0
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs	AC1-c	1 313 495	319 838
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>534 926</b>	<b>999 282</b>
Disponibilités	AC2-b	534 926	999 282
<b>Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>2 069</b>	<b>1 893</b>
<b>Total actif</b>		<b>2 584 770</b>	<b>1 321 013</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	PA1	0	390
Autres créditeurs divers	PA2	7 200	4 955
<b>Total passif</b>		<b>7 200</b>	<b>5 345</b>
<b>Capital</b>	CP1	<b>2 965 832</b>	<b>1 516 168</b>
<b>Sommes distribuables</b>	CP2	<b>-388 262</b>	<b>-200 500</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-200 500	0
Résultat d'exploitation de la période		-187 762	-200 500
<b>Actif net</b>		<b>2 577 570</b>	<b>1 315 668</b>
<b>Total passif et actif net</b>		<b>2 584 770</b>	<b>1 321 013</b>

*Etat de résultat*  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**  
*(Exprimé en Euro)*

Désignation	Note	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>		
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	0	5 293
<b>Total des revenus des placements</b>		0	5 293
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH1</b>	167 815	177 441
<b>Revenus nets des placements</b>		-167 815	-172 148
<b>Autres produits</b>	<b>PR3</b>	221	13
<b>Autres charges</b>	<b>CH2</b>	20 168	28 365
<b>Résultat d'exploitation</b>		-187 762	-200 500
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>	<b>PR4</b>		
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		-187 762	-200 500
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>	<b>PR4</b>	0	0
<b>Variation des plus (ou moins-values) potentielle sur titres</b>		0	0
<b>Variation des plus (ou moins) réalisées sur titres</b>		0	0
<b>Frais de négociation</b>		0	0
<b>Variation de change non matérialisée</b>		-50 336	16 168
<b>Résultat net de la période</b>		-238 098	-184 332

**Etat de variation de l'actif net**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**  
(Exprimé en Euro)

Libellé	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>-238 098</b>	<b>-184 332</b>
a - Résultat d'exploitation	-187 762	-200 500
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-50 336	16 168
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	0	0
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	-	
<b>a- Souscriptions</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>
- Capital	1 500 000	1 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits d'entrée	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>1 261 902</b>	<b>1 315 668</b>
<b><u>Actif net</u></b>		
a- en début de période	1 315 668	0
b - en fin de période	2 577 570	1 315 668
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
a - en début de période	202 690	0
b - en fin de période	202 690	202 690
<b>Valeur liquidative</b>	<b>12,72</b>	<b>6,49</b>
<b>Rendement de la période</b>	<b>95,99%</b>	<b>-35,09%</b>

## Note 1. Présentation du fonds

**Dénomination** : Titan Seed Fund I

**Compartiment** : Titan Seed Fund I-Euros

**Forme** : Fonds d'investissement spécialisé à compartiments

**Gestionnaire** : Medin Fund Management Company S.A.

**Dépositaire** : BTK Bank

**Agrément de constitution du Fonds CMF** : n°58-2023 du 13 juillet 2023.

**Visa du prospectus** : n°23-1109 du 19 septembre 2023

**Matricule fiscal** : 1838877K/N/N/000

**Siège social** : Immeuble "Galerie du Lac", appartement n° 13, rue du Lac Constance 1053, Les Berges du Lac, Tunis.

« Titan Seed Fund I-Euros » sera intégralement composé d'actifs libellés en Euro pour une contrevaieur en Dinars de vingt-deux millions (22.000.000) de Dinars, répartis en deux cent vingt mille (220.000) parts d'une valeur d'origine de cent (100) dinars chacune, souscrite à la contrevaieur en Euro.

Deux cent deux mille six cent quatre-vingt-dix (202.690) parts sont souscrites au 31.12.2025 par le Fonds des fonds ANAVA, soit un montant d'actifs libellés en Euro de six millions (6.000.000) d'Euro.

Durée : Dix (10) ans prorogeables éventuellement de deux (2) périodes d'un (1) an chacune.

Référentiel appliqué : Référentiel comptable Tunisien (notamment les NCT 16-17-18), le code des Organismes de Placements Collectif promulgué par la loi numéro 2001-83 en date du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement collectif, telle que modifiée par le décret -loi numéro 2011-99 en date du 21 octobre 2011 et la loi numéro 2019-47 du 29 mai 2019, et ses textes subséquents.

Unité monétaire : La monnaie de référence et de présentation du fonds Titan Seed Fund I-Euro est l'Euro.

## Note 2. Faits marquants

L'année 2025 constitue pour « TITAN SEED FUND I - EUROS » son 2ème exercice comptable.

Le premier exercice comptable commence à courir à compter de la date du premier versement, soit le 11 décembre 2023 pour s'achever le 31 décembre de l'année qui suit l'année de constitution du Fonds.

Le règlement intérieur est daté du 15 septembre 2023, a été modifié en date du 19 juin 2024 suite à l'augmentation de la taille du TITAN SEED FUND I - EUROS.

Les appels de fonds lancés pour le compartiment Euro sont les suivants :

- Un 1er appel de 15% en date du 1er novembre 2023 pour un montant total de 525.000 €, équivalent à 15 % de l'engagement de 3.500.000 € de Anava.
- Un 2ème appel en date du 26 février 2024 pour un montant total de 525.000 €, équivalent à 15 % de l'engagement de 3.500.000 € de Anava.
- Un 3ème appel en date du 29 avril 2024 pour un montant total de 450.000 €, équivalent à 30 % de l'engagement de 1.500.000 € de Anava.
- Un 4ème appel en date du 02 décembre 2024 pour un montant total de 300.000 €, équivalent à 30% de l'engagement de 1.000.000 € de Anava.
- Un 6ème appel en date du 28 novembre 2025 à hauteur de 600.000 € équivalent à 10% du montant total souscrit par Anava de 6.000.000 €.
- Un 7ème appel en date du 15 décembre 2025 à hauteur de 600.000 € équivalent à 10% du montant total souscrit par Anava de 6.000.000 €.

### Note 3. **Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers de Titan Seed Fund I-Euros relatifs à l'exercice clos le 31.12.2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

### Note 4. *Principes comptables appliqués*

La comptabilité générale de « TITAN SEED FUND I-EUROS » est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptable et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les charges communes engagées et relatives aux deux compartiments sont réparties comptablement selon des taux d'affectation. Ces derniers sont déterminés conformément à des pourcentages définis (Nombre de parts souscrites par compartiment/Nombre total de parts souscrites). Le solde du compte de liaison C1/C2 sera régularisé périodiquement.

Mise à part les charges d'assistance comptable qui ont été équitablement réparties entre les deux compartiments, le taux d'affectation des charges communes appliqué pour le compartiment Euros pour l'exercice 2025 est de 58,804%.

Le taux d'affectation du compartiment Euros = Montant souscrit compartiment € / Montant total souscrit des 2 compartiments du fonds.

Le solde du compte de liaison C1/C2 est régularisé périodiquement.

Les dépenses en dinars sont converties en euro selon le cours moyen mensuel BCT avant comptabilisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 4.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote nouvellement achetés est celle d'acquisition qui constitue pour l'année d'acquisition une transaction récente.

Lorsque la monnaie de référence du fonds est différente de la monnaie dans laquelle l'investissement est libellé :

- La conversion dans la monnaie de référence aux fins du reporting doit être effectuée en utilisant le cours de change moyen en vigueur à la date d'évaluation. Les différences de changes relatives à la réévaluation et la conversion d'actifs détenus en monnaie autre que celle de référence, sont portées directement en capitaux propres, en tant que sommes non-distribuables.
- Ou à la juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

#### *4.3. Evaluation des autres placements*

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non-distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### *4.4. Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 5. Notes sur les éléments du bilan et **l'état** de résultat

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 734 280 € au 31 décembre 2025 contre un solde nul au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Description	Nombres de titres	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-values	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
ACTIONS AB&I	10 000	10 000	0	10 000	0,39%	Coût d'acquisition
ACTIONS OKTOBOOT L	2 000	307 228	-13 983	293 245	11,38%	Coût d'acquisition
ACTIONS DIGEHEALTH SA	1 578 947	431 034	0	431 034	16,72%	Coût d'acquisition
<b>Total</b>		<b>748 262</b>	<b>-13 983</b>	<b>734 280</b>	<b>28,49%</b>	

AC1-b Autres valeurs

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 313 495 € au 31 décembre 2025 contre un solde de 319 838 € au 31 décembre 2024 et se présente comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
SAFE	603 670	303 670
AIR	390 000	0
Avances sur comptes courants	340 010	0
Plus ou moins-values	-20 185	16 168
<b>Total</b>	<b>1 313 495</b>	<b>319 838</b>

Les autres valeurs au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Description	Nombres de titres	Coût d'acquisition total	Variation de change non matérialisée	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
<b>Autres valeurs _ SAFE</b>						
SAFE - NATIVEADS.AI LLC	1	303 670	-20 185	283 485	10,998%	Coût d'acquisition
Thunder Code	300 000	300 000		300 000	11,639%	Coût d'acquisition
<b>Autres valeurs _ AIR</b>						
Biper Therapeutics	390	390 000	0	390 000	15,131%	Coût d'acquisition
<b>Avance compte Courant</b>						
Applied Biotech Innovation		340 010	0	340 010	13,191%	Coût d'acquisition
<b>Total</b>		<b>1 333 680</b>	<b>-20 185</b>	<b>1 313 495</b>	<b>50,959%</b>	

**Mouvements du portefeuille titres**

Les mouvements du portefeuille titre se présentent comme suit :

Description	Nombres de titres	Coût d'acquisition total	Plus ou moins-values	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Méthode de valorisation
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
ACTIONS AB&I	10 000	10 000	0	10 000	0,388%	Coût d'acquisition
ACTIONS OKTOBOOT L	2 000	307 228	-13 983	293 245	11,377%	Coût d'acquisition
ACTIONS DIGEHEALTH SA	1 578 947	431 034	0	431 034	16,723%	Coût d'acquisition
<b>Total actions</b>		<b>748 262</b>	<b>-13 983</b>	<b>734 280</b>	<b>28,487%</b>	
<b>Autres valeurs _ SAFE</b>						
SAFE - NATIVEADS.AI LLC	1	303 670	-20 185	283 485	10,998%	Coût d'acquisition
Thunder Code	300 000	300 000		300 000	11,639%	Coût d'acquisition
<b>Autres valeurs _ AIR</b>						
Biper Therapeutics	390	390 000	0	390 000	15,131%	Coût d'acquisition
<b>Avance compte Courant</b>						
Applied Biotech Innovation		340 010	0	340 010	13,191%	Coût d'acquisition
<b>Total autres valeurs</b>		<b>1 333 680</b>	<b>-20 185</b>	<b>1 313 495</b>	<b>50,959%</b>	
<b>Total portefeuille de placement</b>		<b>2 081 942</b>	<b>-34 168</b>	<b>2 047 775</b>	<b>79,446%</b>	

*AC2-b Disponibilités*

Les avoirs en banque s'élèvent à 534 926 € au 31 décembre 2025 € contre 999 282 € au 31 décembre 2024 :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Avoirs en banque	534 926	999 282
<b>TOTAL</b>	<b>534 926</b>	<b>999 282</b>

*AC4- Autres actifs*

Les autres actifs s'élèvent à 2 069 € au 31 décembre 2025 € contre 1 893 € au 31 décembre 2024 :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges constatées d'avance	2 069	1 893
<b>TOTAL</b>	<b>2 069</b>	<b>1 893</b>

*PA1- Opérateurs créditeurs*

Les autres opérateurs créditeurs affichent un solde nul au 31 décembre 2025 contre un solde de 390 € au 31 décembre 2024 :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Gestionnaire	0	390
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>390</b>

*PA2- Autres créditeurs divers*

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 7 200 € au 31 décembre 2025 contre un solde de 4 955 € au 31 décembre 2024 :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du dépositaire	2 580	1 251
Honoraires du commissaire aux comptes	1 265	1 843
Redevance CMF	260	120
Autres créditeurs	3 095	1 741
<b>TOTAL</b>	<b>7 200</b>	<b>4 955</b>

*CP1- Capital*

Au 31 décembre 2025 les capitaux propres s'élèvent à 2 965 832 € et se présentent comme suit :

Description	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Capital	6 000 000	6 000 000
Capital souscrit, appelé non libéré	-3 000 000	-300 000
Capital souscrit, non appelé	0	-4 200 000
Plus/ moins - values potentielles sur titres	-34 168	16 168
<b>TOTAL</b>	<b>2 965 832</b>	<b>1 516 168</b>

Le compartiment 2 (C2) sera intégralement composé d'actifs libellés en Euro pour une contrevaieur en Dinars de vingt-deux millions (22 000000) de Dinars, réparti en deux cent vingt mille (220 000) parts d'une valeur d'origine de cent (100) Dinars chacune, souscrites à la contrevaieur en Euro. Deux cent deux mille six cent quatre-vingt-dix (202 690) parts sont souscrites par le Fonds des fonds ANAVA, soit un montant d'actifs libellés en Euro de six millions (6 000 000) d'Euro.

Ci- dessous la composition du compartiment C2 au 31 décembre 2025 :

Porteurs de parts C2	Nombre de parts souscrites	Valeur nominale en DT	Montant des parts souscrites en €	% dans le capital	Montant appelé et libéré en €	Montant appelé et non libéré en €	Montant non appelé en €
ANAVA (Fonds des fonds)	118 335	100	3 500 000	58,33%	1 750 000	0	1 750 000
ANAVA (Fonds des fonds)	50 652	100	1 500 000	25,00%	750 000	0	750 000
ANAVA (Fonds des fonds)	33 703	100	1 000 000	16,67%	500 000	0	500 000
<b>Total</b>	<b>202 690</b>	<b>100</b>	<b>6 000 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 000 000</b>	<b>0</b>	<b>3 000 000</b>

Le tableau de mouvement des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Capital au 31.12.2024</b>	
Montant	<b>1 516 168</b>
Nombre de titres	101 345
Nombre de porteurs	1
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	<b>1 500 000</b>
Nombre de titres	101 345
Nombre de porteurs	1
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres	0
Nombre de porteurs	0
<b><u>Autres effets sur le capital</u></b>	
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	0
Variations des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-50 336
Frais de négociation de titres	0
<b>Capital au 31.12.2025</b>	
Montant	<b>2 965 832</b>
Nombre de titres	202 690
Nombre de porteurs	1

*PR2- Revenus des placements monétaires*

Les revenus des placements monétaires se présentent comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
Revenus des certificats de dépôt	0	5 293
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 293</b>

*CH1- Charges de gestion des placements*

Les charges de gestion des placements se présentent comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	164 961	176 191
Rémunération du dépositaire	2 854	1 250
<b>Total</b>	<b>167 815</b>	<b>177 441</b>

*PR3- Autres produits*

Les autres produits se présentent comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
Gain de change	221	13
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>13</b>

*CH2- Autres Charges*

Les autres charges pour la période allant du 11 décembre 2023 au 31 décembre 2024 s'élèvent à s'élèvent à 28 365 €. Le détail se présente comme suit :

Description	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	13 201	16 810
Redevances CMF	330	6 798
Services bancaires et assimilés	626	321
Primes d'assurance	5 180	3 007
Charges diverses d'exploitation	0	58
Minimum de perception	21	42
Frais de timbre et d'enregistrement	2	13
Pénalité de retard	0	6
Perte de change	808	1 310
<b>Total</b>	<b>20 168</b>	<b>28 365</b>

*Note 6. Autres informations**6.1 Engagements hors bilan*

Les engagements hors bilan sont nuls au 31 décembre 2025.

## 6.2 Données par part et ratios pertinents

Désignation	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 11/12/2023 au 31/12/2024
Revenus des placements	0,00	0,03
Charges de gestion des placements	0,83	0,88
<b>Revenus nets des placement</b>	<b>-0,83</b>	<b>-0,85</b>
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges	0,10	0,14
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,93</b>	<b>-0,99</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,93</b>	<b>-0,99</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	-0,17	0,08
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,00	0,00
Frais de négociation	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais négociation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-1,09</b>	<b>-0,91</b>
Droits d'Entrée et de sortie	0,00	0,00
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,00	0,00
Sommes non distribuable de l'exercice	-0,17	0,08
Distribution de dividendes	0,00	0,00
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>12,72</b>	<b>6,49</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / Actif Net Moyen	0,10	0,16
Autres charges / Actif Net Moyen	0,01	0,02
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	-0,10	-0,15

## 6.3 Rémunération du gestionnaire

Le gestionnaire du fonds « TITAN SEED FUND I-EUROS » est « MEDIN FUND MANAGEMENT COMPANY ». Celui-ci se charge du conseil d'identification et des choix des investissements et des désinvestissements et des tâches relatives à la gestion courante (administrative, commerciale, comptable et financière).

En contrepartie des prestations, le gestionnaire reçoit des honoraires de gestion annuelle conformément aux dispositions du règlement intérieur, répartis comme suit :

- Deux virgule vingt-cinq pourcent (2,25%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et non encore investis et,
- Deux virgule soixante-quinze pourcent (2,75%) hors taxes des montants souscrits par les porteurs de parts dans le fonds et investis par le fonds.

Les honoraires de gestion sont facturés par le gestionnaire semestriellement et d'avance, à l'exception de la première facturation qui couvrira une période inférieure ou égale à 6 mois permettant de faire coïncider les dates de facturation avec les semestres et les années calendaires

En cas de souscription aux parts des compartiments en milieu d'année, les honoraires de gestion seront calculés au prorata temporis.

La rémunération du gestionnaire au titre de la période s'élève à 164 961 €.

## 6.4 Rémunération du dépositaire

Le dépositaire de TITAN SEED FUND I-EUROS est BTK BANK, celui-ci assure la conservation des actifs compris dans le fonds, il assure tous les encaissements et les paiements.

En contrepartie des prestations, le dépositaire reçoit une rémunération annuelle conformément à l'article 26.2 du règlement intérieur de zéro virgule un pourcent (0,1%) hors taxes de l'actif net du compartiment.

La charge constatée en 2025 s'élève à 2 854 DT dont 274 DT sont relatifs à la rémunération de 2024.